

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGES

SEANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2024

Objet :
**Admission en non-valeur des
créances irrécouvrables**

Date de convocation :
Le 06 mai 2024

Date d'affichage :
Le 06 mai 2024

Nombre d'Administrateurs :
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 2

Date de publication :
Le 06 mai 2024

VOTE

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
A.HEBINCK			
J.BRICHE			
C.BRASY			
V.JEANNEKIN			
J-L.WOUSSEN			
A.KLEINPOORT			
P.CHOQUET			
A.VANSTEENKESTE			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			
J-C.FOURNIER			
O.MERCIER			

P = Pour
C = Contre
A = Abstention

**Acte rendu exécutoire après
transmission à la Sous - Préfecture.**

**Notification en date du
06 juin 2024**

Étaient présent(e)s :

Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Luc WOUSSEN, Mme Pascaline CHOQUET, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :
M. Eric ROMMEL, M. Alain KLEINPOORT

Excusé(e)s :
M. Vincent JEANNEKIN, Mme Annie VANSTEENKESTE,
M. Roland BROUCKE

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes, entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Comptable du service de gestion comptable a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par le CCAS de Loon-Plage pour des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui sont soumis à la décision du Conseil d'Administration.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture
059-265903591-20240605-DEL2024-10-DE
Date de télétransmission : 14/06/2024
Date de réception préfecture : 14/06/2024

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2016	T-68	1	758-5-	MAHAUT Fabienne	300	225,00	Poursuite sans effet
Particulier	2019	T-259	1	758-5-	OUTOUJA Prescilla	300	240,00	Poursuite sans effet
					TOTAL		465,00	

Les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2024 (chapitre 65, nature 6541).

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à admettre ces créances en non-valeur.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS

